

Le PS de renoncements en capitulations sur le terrain laïque

Autrefois les socialistes exprimaient dans les banquets républicains et sur les estrades , des convictions laïques... Autrefois, leur parti et les organisations laïques qu'ils dirigeaient faisaient croire au bon peuple de gauche que la laïcité serait défendue...

C'était il y a très longtemps et la dernière grande manifestation laïque date du 16 janvier 1994.

Depuis cette date, le PS, le CNAL (Comité National d'action laïque) n'ont rien fait.

En 2009, un demi siècle après la loi Debré, alors que se multiplient les mesures anti laïques, le PS n'est même pas l'arme au pied..

Pire, même : ses sénateurs ont même voté fin 2008 la proposition de loi Carle.

Au moment où ces lignes sont écrites, l'incertitude demeure sur le vote des députés socialistes.

Nous n'avons qu'une certitude c'est le refus du PS de laisser ses députés contre-signer un recours au Conseil Constitutionnel .

La loi Carle, c'est l'obligation pour les communes de financer les écoles privées même si elles sont extérieures au périmètre municipal.

Si une municipalité refuse de verser le forfait scolaire à une école privée extra-muro(s) en s'appuyant sur des articles de la proposition de loi instaurant se soi-disant verrous, le préfet pourra passer outre.

Le collectif unitaire de défense et de promotion de l'école publique de proximité a adressé une lettre ouverte aux députés socialistes. Cet acte symbolique fort ne suffira pas si toutes les associations laïques de ce pays ne frappent pas très fort.

Si la loi Carle est adoptée, si le recours n'est pas déposé, les laïques auront subi une défaite historique puisque la porte s'ouvrira pour un doublement des crédits communaux versés aux écoles privées et l'introduction d'un premier système de chèque éducation:

« j'inscris mon enfant où je le veux et ma commune de résidence est contrainte de verser un forfait à l'école de mon choix! »

Si la loi Carle s'applique, c'est la fin programmée de centaines d'écoles rurales affrontant la concurrence d'établissements privés déjà bien choyés et demain nageant dans l'opulence.

Les laïques ne laisseront pas faire, ils sauront ne pas oublier la direction du PS quand il le faudra et se mobiliseront pour demander à leur conseil municipal de refuser d'appliquer une loi scélérate.

Le droit à l' « insurrection » n'est-il pas reconnu et de toutes façons inaliénable!

Alain Bleuzet

<http://ufalchamps.over-blog.com/article-36313019.html>